

DECRET N° 91-122 du 7 Juin 1991

chargeant Monsieur Richard ADJAHO,
Ministre du Commerce, de l'Artisanat
et du Tourisme de l'intérim de Mon-
sieur Mama ADAMOU-N'DIAYE, Ministre
du Développement Rural et de l'Action
Coopération pour compter du 16 Mai
1991.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU le Décret N°91-68 du 04 Avril 1991 portant composition du Gouver-
nement Provisoire ;

VU le Décret N°91-72 du 11 Avril 1991 chargeant Monsieur Désiré
VIEYRA, Ministre d'Etat, chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale et de la Défense de l'intérim du Chef du Gouver-
nement pour compter du 11 Avril 1991 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 16 Mai 1991, Monsieur Richard ADJAHO,
Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme est chargé de
l'intérim du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopé-
rative pendant l'absence de Monsieur Mama ADAMOU N'DIAYE.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 7 Juin 1991

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement
absent, le Ministre d'Etat, chargé de
la Coordination de l'Action Gouver-
nementale et de la Défense, chargé de
l'intérim,


Désiré VIEYRA

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 SGG 4 MECAGD 4 MDRAC-MCAT 6 Autres
Ministères 14 Départements 6 JORB 1.-